CE QUE NOUS VENONS SIGNER

Six propositions, décidables cette semaine

Chacune a été retenue parce qu'elle n'exige ni texte nouveau, ni financement public préalable, ni création d'organisme.

1. **Un protocole de jumelage**
   avec une organisation guinéenne homologue de PME, signé à l'Agora des Partenaires, avec un premier livrable daté et un point de contact de part et d'autre.

2. **Une passerelle de sous-traitance**
   un répertoire commun d'entreprises guinéennes et ivoiriennes qualifiées pour les deuxième et troisième rangs des chaînes de valeur, sur une grille partagée.

3. **Les délais de paiement**
   une recommandation versée à la Résolution de Conakry, le défaut de paiement à échéance étant la première cause de disparition des sous-traitants.

4. **Un collège bilatéral annuel**
   réuni alternativement à Abidjan et à Conakry, consacré aux obstacles concrets que rencontrent les entreprises des deux pays.

5. **Une garantie pour la co-traitance**
   à instruire avec les institutions de garantie et les banques présentes, pour que les groupements accèdent au crédit sur la base du marché obtenu.

6. **La reconnaissance mutuelle**
   des titres de formalisation des entreprises, afin de réduire les frictions administratives dans le cadre de la ZLECAf.

> Ces propositions sont détaillées dans une note institutionnelle remise aux autorités et aux partenaires du Salon. Nous pouvons vous en communiquer un exemplaire.

Elles ont une caractéristique commune : elles sont modestes. C'est précisément pour cette raison qu'elles ont des chances d'être tenues.

NOTRE POSTURE

Nous ne demandons pas que l'on fasse davantage. Nous proposons de mieux utiliser ce qui existe déjà.

NOUS RENCONTRER À CONAKRY

Parlons de ce qui peut se faire

Nous cherchons, pendant ces quatre jours, des interlocuteurs précis : des organisations professionnelles guinéennes prêtes à un jumelage, des donneurs d'ordre du programme Simandou 2040 à la recherche de fournisseurs qualifiés, des institutions de garantie et de financement, et des entreprises guinéennes souhaitant se grouper avec des entreprises ivoiriennes pour répondre ensemble à des marchés.

> Retrouvez-nous au pavillon de la Côte d'Ivoire, pays invité d'honneur, et à l'Arène B2B pendant toute la durée du Salon.

PRÉSIDENT DU BUREAU EXÉCUTIF
Brahima COULIBALY
+225 07 99 88 88 80

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Désiré SAKI TRAZIE
+225 07 09 06 75 02

NOS TRAVAUX EN COURS

- **Filière d'exportation.** Structuration d'une filière et sécurisation des transactions commerciales qui s'y rattachent.
- **Régularisation et consolidation.** Programme interministériel pour les entreprises viables immobilisées par un passif fiscal.
- **Protection sociale des commerçants.** Accès à la couverture maladie adossé au titre professionnel.
- **Concertations nationales.** Consultation annuelle des acteurs du commerce, des PME, de l'industrie et des consommateurs.

CADRE D'APPUI ET DE PLAIDOYER EN FAVEUR DES PME

Association professionnelle de droit ivoirien

Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Le CAP-PME observe une neutralité politique, confessionnelle et syndicale stricte. Il ne gère aucun fonds public et ne décide d'aucun droit individuel.

CADRE D'APPUI ET DE PLAIDOYER
EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Association professionnelle de droit ivoirien

Les PME ivoiriennes à Conakry

Documenter avant d'affirmer. Proposer plutôt que réclamer. S'appuyer sur ce qui existe plutôt que créer des canaux parallèles. Nous venons mettre cette méthode au service de la relation entre les entrepreneurs guinéens et ivoiriens.

SBPME GUINÉE 2026 · 12e édition

Salon des Banques, IMF, Fintech, Assurances et PME
Du 20 au 23 novembre 2026 · Radisson Blu Hôtel, Conakry
Sous le très haut patronage de S.E.M. Mamadi DOUMBOUYA, Président de la République de Guinée, Chef de l'État

CÔTE D'IVOIRE · PAYS INVITÉ D'HONNEUR

QUI SOMMES-NOUS

Une parole collective, documentée et utilisable

Le CAP-PME est une association professionnelle de droit ivoirien, constituée à Abidjan le 31 octobre 2026. Elle rassemble des dirigeants d'entreprises de tailles et de secteurs variés, du commerce de détail à l'industrie, du bâtiment aux services numériques.

Les difficultés des petites et moyennes entreprises sont connues et régulièrement décrites. Elles sont pourtant rarement documentées par ceux qui les subissent, et plus rarement encore portées de manière organisée devant les institutions qui peuvent y répondre.

Chaque entrepreneur négocie seul sa relation à l'administration, à sa banque et à ses donneurs d'ordre. Ce qui relève d'un problème de système est ainsi vécu comme une série de cas particuliers. Le CAP-PME s'est constitué pour rompre cet isolement.

NOS CINQ MISSIONS

01 **Documenter**
établir des constats vérifiables plutôt que des impressions.

02 **Proposer**
transformer ces constats en propositions chiffrées et juridiquement fondées.

03 **Représenter**
obtenir que les PME soient entendues avant les décisions, et non après.

04 **Accompagner**
faire de la régularité administrative un avantage plutôt qu'une contrainte subie.

05 **Relier**
faire que la taille cesse d'être un obstacle à l'accès aux marchés.

NOTRE MÉTHODE

Documenter avant de proposer

Nous nous interdisons d'affirmer ce que nous ne pouvons établir.

Chaque information transmise à une administration est qualifiée selon son degré de certitude : fait établi et vérifiable, élément rapporté par des membres, ou hypothèse à instruire. Aucune pratique rapportée n'est présentée comme généralisée.

> Cette discipline a un coût, la lenteur, et un bénéfice, la crédibilité. C'est elle qui explique que nos propositions soient instruites par les services de l'État plutôt que classées.

NOS QUATRE COMMISSIONS

01 **Financement et Fiscalité**
accès au crédit, garanties, délais de paiement, soutenabilité du passif des entreprises viables, préparation des dossiers de financement.

02 **Marchés et Commande publique**
accès à la commande publique, sous-traitance, contenu local, partenariats public-privé, participation aux chaînes de valeur des grands projets.

03 **Concurrence et Protection des PME**
position des PME face aux grands donneurs d'ordre, sécurisation des transactions, protection du sous-traitant.

04 **Cadre institutionnel**
formalisation des entreprises, simplification des formalités, articulation des dispositifs publics avec les besoins du terrain.

CE QUE NOUS APPORTONS À UNE COOPÉRATION

Un réseau d'entreprises mobilisable, une capacité de collecte structurée de l'information économique, et des interlocuteurs identifiés dans les administrations ivoiriennes.

L'OPPORTUNITÉ IVOIRO-GUINÉENNE

Deux économies complémentaires

Six terrains de coopération, choisis parce qu'ils reposent sur la complémentarité des deux pays plutôt que sur leur concurrence.

01 **Services au mégaprojet et contenu local**
l'accès réaliste des PME se situe aux deuxième et troisième rangs de sous-traitance, et il est d'autant plus solide qu'il s'exerce en co-traitance guinéo-ivoirienne.

02 **Agro-industrie et transformation**
unités conjointes, fourniture d'équipements et accompagnement technique, plutôt qu'exportation de produits finis d'un pays vers l'autre.

03 **Logistique et corridors**
manutention, transit, consignation, entreposage et services aux chargeurs autour du nouveau hub logistique.

04 **Finance, garantie et assurance**
c'est le défaut de garantie, plus que le défaut de projet, qui bloque le financement des PME transfrontalières. C'est l'instrument qui manque.

05 **Numérique et paiements**
l'interopérabilité des paiements entre Abidjan et Conakry lèverait un frein quotidien pour les entreprises qui commercent déjà.

06 **Services professionnels**
comptabilité, ingénierie financière, conseil, formation et certification : un gisement peu capitalistique, immédiatement mobilisable.

15 %

Part du commerce intra-africain dans les échanges du continent en 2024, environ 206 milliards de dollars, contre plus de 60 % au sein de l'Union européenne et plus de 25 % au sein de l'ASEAN. Source : Afreximbank, Africa in Figures 2025.

NOTRE CONVICTION

La ZLECAf existe en droit. Elle se construira par des paires d'entreprises qui commercent effectivement, et non par les seuls traités.